



# Cahier des prescriptions spéciales

Appel d'offres ouvert

N° :01/DETLCAM/DAE/BHP/2019

Du 20/02/2019

(Séance publique)  
Relatif à la

Conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique -

**Le présent appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance publique) est soumis aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.**

# Appel d'offres ouvert

N° : 01/DETLCAM /DAE/BHP/2019

Du 20/02/2019

**Objet :** Le présent appel d'offres a pour objet la conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique -

Le marché qui fera suite au présent appel d'offres sera passé :

## **ENTRE**

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, représenté par M. le Ministre des habous et des Affaires Islamiques ou son délégué administratif ;

## **D'UNE PART**

## **ET**

M. ;  
Agissant au nom et pour le compte de.....en tant que.....;  
Faisant élection de domicile à ;  
Capital social ;  
Siège social sis à ;  
Inscrit au registre de commerce de .....Sous le N° .....;  
Patente N° ;  
Affilié à la C.N.S.S sous le N° ;  
Titulaire du compte bancaire N° ;  
Ouvert à ;

**En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.**

## **D'AUTRE PART**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

## **Article 1 : Objet de l'appel d'offres**

Le présent appel d'offres a pour objet la conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique –

## **Article 2 : Mode de passation.**

Le présent appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance publique) est soumis aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article 34 de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

## **Article 3 : Maître d'ouvrage.**

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques représenté par M. le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques ou son délégué administratif.

## **Article 4 : Pièces constitutives du marché.**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix- détail estimatif ;
- le cahier des prescriptions spéciales.
- le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G. T).

## **Article 5 : Documents généraux.**

Le fournisseur est soumis aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

## **Article 6 : Confidentialité des renseignements.**

Le fournisseur, sauf consentement préalable donné par écrit par le maître d'ouvrage, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par le maître d'ouvrage ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne employée par le fournisseur à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Tout document autre que le marché lui même demeurera la propriété du maître d'ouvrage et tous ses exemplaires seront retournés au maître d'ouvrage, sur sa demande, après exécution des obligations contractuelles.

## **Article 7: Caractère général des prix - Révision des prix.**

Les prix du marché, établis en dirham marocain, sont fermes et non révisables. Ils doivent comprendre le bénéfice ainsi que tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail.

## **Article 8 : Validité du marché.**

Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du Septembre 2013 fixant le règlement de passation des

marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après signature des parties contractantes, visa et approbation de l'autorité compétente. L'approbation du marché doit être apposée avant l'ordre de service de l'exécution des travaux.

### **Article 9 : Délai de notification de l'approbation.**

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

L'approbation du marché sera notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante **(60) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Si l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis - à - vis de l'Administration, dans ce cas, mainlevée lui est donnée, à sa demande, de son cautionnement provisoire.

Toutefois, l'Administration peut proposer à l'attributaire, par lettre recommandée par fax ou par tout autre moyen de communication, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas 10 jours.

L'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de la réception de la lettre de l'Administration pour faire connaître sa réponse.

En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire le cas échéant.

### **Article 10 : Cautionnement et retenue de garantie.**

Le cautionnement provisoire est fixé à 40 000,00 (quarante mille Dhs)

La caution provisoire doit être délivrée par une institution bancaire marocaine.

Elle sera libérée immédiatement après constitution de la caution définitive.

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAG Travaux.

Le cautionnement définitif est fixé à **3% (trois pour cent)** du montant initial du marché.

La constitution de la caution définitive doit avoir lieu dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Aucune retenue de garantie n'est prévue pour ce présent appel d'offre.

### **Article 11 : Délai d'exécution – Pénalités.**

Le délai de livraison des livres scolaires est fixé à Cent Cinquante (150) jours, à compter de la date prescrite dans l'ordre de service prescrivant le commencement des livraisons.

Des premiers tirages sont exigés pour permettre à l'administration de faire les corrections nécessaires avant l'exécution définitive des livres scolaires tout en respectant le délai de livraison.

A défaut, par le fournisseur d'avoir livré les mobiliers scolaires, objet du présent marché, dans les délais prescrits, il lui sera appliqué une pénalité par jour calendaire de retard égale à un pour mille (1/1000) du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaire et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées ne doit pas excéder 8% du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 79 du CCAG-T.

### **Article 12 : Mode de Règlement.**

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant crédit au compte courant postal ou bancaire indiqué par le soumissionnaire dans son acte d'engagement, sur production d'un décompte établie en cinq exemplaires portant la signature du fournisseur et dont l'original sera timbré selon la dimension.

Les décomptes doivent être arrêtés en toutes lettres, certifiés exactes et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte courant.

### **Article 13 : la sous traitance**

L'ensemble du marché constitue le corps d'état principal et ne peut faire l'objet de sous-traitance.

### **Article 14 : Nantissement.**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II (19 février 2015), étant précisé que :

1- La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage, en exécution du présent marché sera opérée par les soins de la Direction de l'enseignement Traditionnel et de la lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées du Ministère des Habous et des affaires Islamiques.

2- Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité.

3- Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13.

4- Les paiements prévus au marché seront effectués par M. le contrôleur financier central des habous seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

5- Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Les frais de timbre de l'exemplaire remis à l'entrepreneur ainsi que le frais de timbre de l'original conservé par l'administration sont à la charge de l'entrepreneur.

### **Article 15 : Election de domicile.**

Le titulaire est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer sur l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

A défaut d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications relatives au présent marché sont valablement adressées au siège de son entreprise indiquée sur le CPS.

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de quinze (15) jours suivant ce changement.

## Article 16 : Règlement des litiges.

Si, en cours d'exécution du marché, des difficultés, différends ou litiges surviennent avec le maître d'ouvrage et le fournisseur, ceux-ci s'engagent à les régler dans le cadre des stipulations des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-Travaux.

## Article 17: lieux de Livraison

Les Ouvrages objet du présent marché seront livrées et déchargées dans les locaux des services extérieurs figurant dans la liste ci-dessous aux jours et heures fixés par le responsable désigné par le maître d'ouvrage sans supplément pour frais de transport ou de manutention.

| N° | Services Extérieurs                                                                                                                  | Ville       |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 01 | Division des affaires éducatives (Direction de l'Enseignement Traditionnel et de la Lutte contre l'Analphabétisme dans les Mosquées) | Rabat       |
| 02 | Délégation régionale des affaires islamiques de Rabat Salé Kenitra                                                                   | Rabat       |
| 03 | Délégation régionale des affaires islamiques de Casablanca Settat                                                                    | Casablanca  |
| 04 | Délégation régionale des affaires islamiques de Tanger Tétouan Al Hoceima                                                            | Tanger      |
| 05 | Délégation régionale des affaires islamiques de l'Oriental                                                                           | Oujda       |
| 06 | Délégation régionale des affaires islamiques de Souss Massa                                                                          | Agadir      |
| 07 | Délégation régionale des affaires islamiques de Guelmim Oued Noun                                                                    | Guelmim     |
| 08 | Délégation régionale des affaires islamiques de Béni Mellal Khénifra                                                                 | Béni Mellal |
| 09 | Délégation régionale des affaires islamiques de Marrakech Safi                                                                       | Marrakech   |
| 10 | Délégation régionale des affaires islamiques de Fès Meknès                                                                           | Fès         |
| 11 | Délégation régionale des affaires islamiques de Darâa Tafilelt                                                                       | Er-Rachidia |

## Article 18 : Réception provisoire-Réception définitive

Les livres scolaires seront réceptionnés conformément aux prescriptions du présent C.P.S. et au bordereau des prix par le maître d'ouvrage après livraison totale desdits livres, qui établira un procès-verbal de réception provisoire et définitive basés sur les procès verbaux partiels de réception signés par le titulaire du marché et les responsables des services extérieurs désignés par le maître d'ouvrage.

Les livraisons seront effectuées par le fournisseur à ses frais et sous sa responsabilité, conformément au planning qui sera élaboré en accord avec l'Administration et ce, après la notification de l'approbation du marché.

Le prestataire devra fournir la totalité des livres scolaires objet du présent appel d'offres.

L'enlèvement et le remplacement des articles reconnus non conformes incombent également au prestataire.

La réception provisoire et la réception définitive des livres scolaires aura lieu à la fin de la livraison totale.

Le prestataire est tenu de livrer au maître d'ouvrage trois copies sur CD de bonne qualité en Indesign et en PDF assemblé (police+photo+ fichier) des livres scolaires à la fin de la livraison.

## **Article 19 : Assurance contre les risques.**

**A- Risque d'accidents** : le titulaire du marché doit se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur en matière d'assurance couvrant les accidents de travail, la responsabilité civile, les véhicules.

**B- Risque de pertes et dommages** : le titulaire du marché est tenu, préalablement à la livraison, de faire assurer à ses frais contre toute perte et tout dommage les livres scolaires destinés au maître d'ouvrage, et ce jusqu'à la livraison.

## **Article 20: résiliation du marché.**

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante en cas d'inexécution des clauses du marché, l'Administration le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai qui ne doit pas être inférieur à quinze (15) jours.

Passé ce délai, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité. Il demeure entendu que les autres cas de résiliation prévus par le C.C.A.G.T sont applicables au présent marché.

## **Article 21: Frais d'enregistrement et de timbre.**

Les frais d'enregistrement de l'original du marché sont à la charge du titulaire du marché conformément à la réglementation en vigueur.

## **Article 22: Qualité.**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que seul le livre scolaire de qualité sera accepté, celui présentant des défauts de fabrication, des caractéristiques incohérentes, ou d'une manière générale de mauvaise qualité, sera déclaré "non-conforme".

## Article 23 : Bordereau des prix détail estimatif

Le présent appel d'offres ayant pour objet la conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique –

| N° | Désignations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Quantité | P.U<br>(H.T) | P.T<br>(H.T) |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|--------------|
| 01 | <p>Conception, mise en page et impression du livre: كتاب مادة التفسير السنة السادسة ابتدائي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 156 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : ouché 350grs/ m<sup>2</sup> plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي.</p> | 6.500    |              |              |
| 02 | <p>Conception, mise en page et impression du livre: كتاب مادة التفسير السنة الثالثة إعدادي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 174 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : ouché 350grs/ m<sup>2</sup> plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي.</p>  | 4.000    |              |              |
| 03 | <p>Conception, mise en page et impression du livre: كتاب مادة التفسير السنة الثالثة ثانوي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 224 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m<sup>2</sup> plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي.</p>  | 2.500    |              |              |
| 04 | <p>Conception, mise en page et impression du livre: كتاب مادة الحديث السنة السادسة ابتدائي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 150 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m<sup>2</sup> plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي</p>  | 6.500    |              |              |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |       |  |  |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--|--|
| 05 | <p>كتاب مادة: Conception, mise en page et impression du livre: الحديث السنة الثالثة إعدادي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 196 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m2</li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصنف المحمدي.</p> | 4.000 |  |  |
| 06 | <p>كتاب مادة الحديث: Conception, mise en page et impression du livre: السنة الثالثة ثانوي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 200 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m2</li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصنف المحمدي.</p>  | 2.500 |  |  |
| 07 | <p>كتاب مادة الفقه: Conception, mise en page et impression du livre: السنة السادسة ابتدائي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 180 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m2</li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصنف المحمدي.</p> | 6.500 |  |  |
| 08 | <p>كتاب مادة الفقه: Conception, mise en page et impression du livre: السنة الثالثة إعدادي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 200 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m2</li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصنف المحمدي.</p>  | 4.000 |  |  |
| 09 | <p>كتاب مادة الفقه: Conception, mise en page et impression du livre: السنة الثالثة ثانوي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 226 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m2</li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصنف المحمدي.</p>   | 2.500 |  |  |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |       |  |  |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--|--|
| 10 | <p>كتاب مادة السيرة: Conception, mise en page et impression du livre: كتاب النبوية السنة الثانية إعدادي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 150 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي</p> | 4.000 |  |  |
| 11 | <p>كتاب الرسم: Conception, mise en page et impression du livre: كتاب الضبط السنة الرابعة ابتدائي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 150 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي</p>        | 6.500 |  |  |
| 12 | <p>كتاب التجويد: Conception, mise en page et impression du livre: كتاب التجويد السنة الرابعة ابتدائي عتيق</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 140 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> </ul> <p>- كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية برسم المصحف المحمدي.</p>                                     | 6.500 |  |  |
| 13 | <p>كتاب مادة التفسير السنة الأولى إعدادي عتيق: impression du livre:</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 149 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages) -</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul>                                                                                                         | 400   |  |  |
| 14 | <p>كتاب مادة الحديث السنة الأولى إعدادي عتيق: impression du livre:</p> <p>selon les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- format : 21x27</li> <li>- Nombre de page : 158 pages</li> <li>- Papier intérieur : BS 80 grs/m<sup>2</sup></li> <li>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)</li> <li>-couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso</li> <li>- Couleur Couverture : Quadri Recto</li> <li>- Brochage : cousu Collé</li> </ul>                                                                                                            | 400   |  |  |

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |  |     |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--|-----|
| 15            | impression du livre: كتاب مادة الفقه السنة الأولى إعدادي عتيق<br>selon les caractéristiques suivantes:<br>- format : 21x27<br>- Nombre de page : 177 pages<br>- Papier intérieur : BS 80 grs/m <sup>2</sup><br>- Papier Couverture : Couché 350grs/ m2 plastifié (04pages)<br>- couleur intérieur :Quadri recto/quadri verso<br>- Couleur Couverture : Quadri Recto<br>- Brochage : cousu Collé | 400 |  |     |
| Total H.T     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |  |     |
| T.V.A (0%)    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |  | EXO |
| Montant T.T.C |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |  |     |

**Arrêté le présent bordereau de prix détail estimatif à la somme de**  
 .....dirhams (T.T.C).

**ملاحظة:** ضرورة اعتماد رسم المصحف المحمدي الذي ستزودكم الوزارة - مديرية التعليم العتيق ومحو الأمية بالمساجد- بنسخ إلكترونية من صفحاته بصيغة (pdf) لاعتمادها في كتابة جميع الكلمات والآيات القرآنية المضمنة في الكتب المدرسية.

|          |    |                                                                     |
|----------|----|---------------------------------------------------------------------|
| الجزء :  | 02 | النفقات                                                             |
| القسم :  | 01 | نفقات تسيير الأوقاف العامة                                          |
| الباب :  | 02 | نفقات التسيير العامة                                                |
| الفصل :  | 03 | مديرية التعليم العتيق ومحو الأمية بالمساجد                          |
| المادة : | 20 | مصاريف التسيير المتعلقة بمديرية التعليم العتيق ومحو الأمية بالمساجد |
| الفقرة : | 20 | مصاريف التسيير المتعلقة بمؤسسات التعليم العتيق                      |
| السطر :  | 25 | مصاريف التعليم العتيق                                               |



Royaume du Maroc  
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques  
Secrétariat Général  
**D.E.T.L.C.A.M**

## Cahier des prescriptions spéciales

Appel d'offres N°: 01/DETLCAM/ DAE/ BHP /2019 Du 20/02/2019 Relatif à

La conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique -.

| Lu et accepté par le fournisseur<br>(Mention manuscrite) | Le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques<br>ou son délégué administratif |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Fait à.....<br>Le.....                                   | Rabat le .....<br>Le.....                                                         |



Royaume du Maroc  
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques  
Secrétariat Général  
*D.E.T.L.C.A.M*

# Règlement de consultation

Appel d'offres ouvert sur offres de prix

N°:01/DETLCAM/ DAE/BHP /2019

Du 20/02/2019  
(Séance publique)

Relatif à La

Conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique -

**Le présent appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance publique) est soumis aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.**

## **Article 1 : Objet du règlement de la consultation**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique –

Il a été établi en vertu des dispositions de l'article 35 de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger aux conditions et aux formes prévues par l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013. Toute disposition contraire à l'arrêté N° 258-13 précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'Article 35 et des autres articles de l'arrêté N° 258-13 précité.

## **Article 2 : Maître d'ouvrage.**

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, représenté par Monsieur le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques ou son délégué administratif.

## **Article 3 : Composition du dossier d'appel d'offres.**

Conformément aux dispositions de l'article 36 de l'arrêté N° 258-13 précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Le modèle de l'acte d'engagement ;**
- **Le modèle du bordereau des prix-détail estimatif ; prévu à l'article 39 de l'arrêté n 258-13 précité**
- **Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 39 de l'arrêté N°258-13 précité ;**
- **Une copie de l'avis d'appel d'offres ;**
- **Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;**
- **Le présent règlement de la consultation prévue à l'article 35 de l'arrêté N° 258-13 précité.**

## **Article 4 : Conditions requises des concurrents.**

Conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté N° 258-13 susvisé : **Seules peuvent participer à l'appel d'offres, dans le cadre des procédures prévues à cet effet par le présent article suscité, les personnes physiques ou morales qui :**

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.

**Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :**

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 40 ou par l'article 112 de l'arrêté N° 258-13, selon le cas.

## **Article 5 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des concurrents et pièces complémentaires.**

Conformément aux dispositions de l'article 39 de l'arrêté N° 258-13 précité, les pièces à fournir par les concurrents sont :

### **1- Dossier administratif :**

1 –pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur en exemplaire unique prescrite par l'article 39 de l'arrêté N° 258-13 précité,
- b) Le(s) récépissé(s) du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- c) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 110 de l'arrêté N° 258-13 précité,

d) La (ou les pièces) justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique de concurrent :

S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte aucune pièce n'est exigée

S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

\*une copie conforme de procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique.

\*un extrait de statut de la société et/ou le procès verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale

e) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis **moins d'un an** par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 68 de l'arrêté N° 258-13 précité, Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

f) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis **moins d'un an** par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 68 de l'arrêté N° 258-13 précité

g) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

h) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « Lu et accepté » et paraphé à toutes les pages ;

i) Le présent règlement de consultation signé a la dernière page et paraphé à toutes les pages

**NB** : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées au paragraphe b,c,d ci-dessus, et à défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dits pièces peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative de pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits

## 2- Dossier technique :

. Ce dossier doit comprendre :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b) les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire;

**NB :** Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 139 de l'arrêté N° 258-13 précité.

### **Article 6 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.**

Conformément aux dispositions de l'article 36 § 5 de l'arrêté N° 258-13 précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Ces modifications doivent être communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis modificatif, celui-ci doit être publié conformément aux dispositions de l'article 36 §21 de l'arrêté N° 258-13 précité.

Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité de l'avis sous réserve que la séance d'ouverture des plis ne soit tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue initialement.

Les modifications visées ci-dessus interviennent dans les cas suivants :

- Lorsque le maître d'ouvrage décide d'introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres qui nécessitent un délai supplémentaire pour la préparation des offres ;
- Lorsqu'il s'agit de redresser des erreurs manifestes constatées dans l'avis publié ;
- Lorsque, après publication de l'avis, le maître d'ouvrage constate que le délai qui doit courir entre la date de la publication et la séance d'ouverture des plis n'est pas conforme au délai réglementaire.

### **Article 7 : Retrait des dossiers d'appel d'offres.**

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau indiqué à l'avis d'appel d'offres dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

### **Article 8 : Contenu et présentation des dossiers des concurrents.**

#### **1- Contenu des dossiers :**

Conformément aux dispositions de l'article 42 de l'arrêté N° 258-13 précité, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter outre le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé :

- . Un dossier administratif.
- . Un dossier technique.
- . Une offre financière comprenant :

- l'acte d'engagement par le quel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché, il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint ;
- le bordereau des prix- détail estimatif.

- le montant de l'acte d'engagement doit être indiqué en chiffres et en toutes lettres ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être indiqués en chiffres.

En cas de discordance entre lettres et chiffres, les prix en toutes lettres seront pris pour bons.

## **2- Présentation des dossiers des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 44 de l'arrêté N° 258-13 précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- le nom et l'adresse du concurrent ;
- le numéro de l'appel d'offre
- l'objet de l'appel d'offres ;
- la date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- l'avertissement que « **le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission de l'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres** ».

Ce pli contient deux enveloppes comprenant chacune :

**a-** La première enveloppe : le dossier administratif, le dossier technique. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « **dossiers administratif et Technique** »

**b-** La deuxième enveloppe : l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente, la mention « **offre financière** ».

## **Article 9 : Dépôt des plis des concurrents.**

Conformément aux dispositions de l'article 46 de l'arrêté N° 258-13 précité, les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un Registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront fermés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 51 de l'arrêté N° 258-13 précité.

## **Article 10 : Retrait des plis.**

Conformément aux dispositions de l'article 47 de l'arrêté N° 258-13 précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou par son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial visé à l'article 36 de l'arrêté N° 258-13 précité.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 46 de l'arrêté N° 258-13 précité.

## **Article 11 : Critères d'appréciation des capacités techniques et financières des concurrents.**

La commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratifs et techniques de chaque concurrent.

## **Article 12 : Critères d'évaluation des offres.**

Les offres sont examinées conformément aux dispositions de l'article 54 et 55 de l'arrêté N° 258-13 précité.

Les offres seront jugées sur la base de l'offre financière, sous réserve des vérifications et applications, le cas échéant, des dispositions prévues à l'article 55 de l'arrêté N° 258-13 L'offre avantageuse est la moins disante.

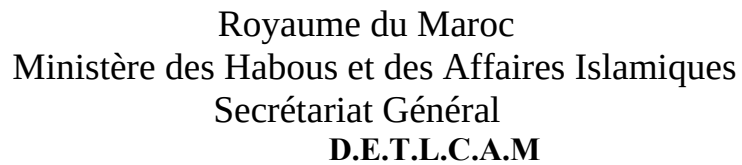
- Lorsque l'offre est excessive ou anormalement basse, on applique les dispositions prévues par l'article 56 de l'arrêté N° 258-13 précité.
- Le résultat définitif de l'appel d'offre doit suivre les dispositions de l'article 61 de l'arrêté N° 258-13 précité

## **Article 13: la Monnaie de prix de l'offre.**

La monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé, lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, est le dirham marocain .Dans ce cas, pour être évalués et comparés les montants des offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Almaghrib.

## **Article 14 : Langues utilisées.**

Conformément aux dispositions l'article 35 de l'arrêté N° 258-13 précité, les langues dans lesquelles doivent être établies les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les concurrents sont l'arabe ou le français.



Appel d'offres  
N° : **01/DETLCAM/DAE/BHP/2019**  
Du 20/02/2019  
relatif à

|                                                                         |                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Lu et accepté par le fournisseur</b><br/>(mention manuscrite)</p> | <p><b>Le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques ou son délégué administratif</b></p> |
| <p>Fait à.....</p> <p>Le.....</p>                                       | <p>Rabat, le .....</p>                                                                       |

# Acte d'engagement

## A - Partie réservée à l'Administration

### Mode de passation :

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° : 01/DETL/CAM /DAE/ BHP /2019

Du 20/02/2019

**Objet :** le présent marché a pour objet la conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique –

Passé en application l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

## B – Partie réservée au concurrent

### A .Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné :.....(prénom, nom et qualité)  
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu  
.....affilié à la CNSS sous le  
.....(2) inscrit au registre du commerce  
de.....(localité) sous le  
n°.....(2) n° de patente.....(2)

### B - Pour les personnes morales

Je (1) soussigné :..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
agissant au nom et pour le compte de.....  
(raison sociale et forme juridique de la société)  
au capital de :.....  
adresse du siège social de la société.....  
adresse du domicile élu.....  
Affiliée à la CNSS sous le n° :.....(2).  
Inscrite au registre du commerce de..... (Localité) sous Le  
n°.....(2) n° de patente..... (2).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;  
Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1- remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et / ou la décomposition du montant global établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A. ....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la T.V.A.....(en pourcentage)
- Montant de la T.V.A..... (en lettres et en chiffres)
- Montant T.V.A. comprise ..... (en lettres et en chiffres)

Le ministère des Habous et des affaires islamiques se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte.....(à la trésorerie générale, bancaire ,ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à ..... Le.....

**Signature et cachet du concurrent**

(1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

(.)-Mettre : « Nous, soussignés..... Nous obligeant conjointement / solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes).

(.)-Ajouter l'aliéna suivant : « Désignons .....( prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Ces mentions ne concernent pas les Administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

## Déclaration sur l'honneur (\*)

**Mode de passation :** Marché passé par appel d'offres ouvert n°01/DETLCCAM / DAE/BHP /2019 du 20/02/2019 en séance publique sur offres de prix en application de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires Islamique N° 258-13 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés des travaux, fournitures et services, conclu par l'administration au profit des Habous publics.

**Objet du marché :** Le présent marché a pour objet la conception, mise en page et impression de quinze (15) livres scolaires de l'enseignement traditionnel au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - Lot unique –

### A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :.....(prénom, nom et qualité)  
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,  
adresse du domicile élu:.....  
affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)  
inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le  
n°.....(1)  
n° de patente.....(1)  
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR..... (RIB)

### B - Pour les personnes morales

Je(1) soussigné :..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
Agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme  
juridique de la société)  
au capital de:.....  
Adresse du siège social de la société.....  
Adresse du domicile élu.....  
Affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)  
Inscrite au registre du commerce de.....(localité) sous Le  
n°.....(1) n° de patente.....(1) n° du compte courant postal -  
bancaire ou à la TGR.....(Rib),

## Déclare sur l'honneur

1. M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Que je remplie les conditions prévues à l'article 14 de l'arrêté N° 258-13 relatif aux marches publics ;
3. Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
5. M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché;
6. Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 19 de l'arrêté N° 258-13 précité;
7. Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature;
8. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 112 de l'arrêté N° 258-13 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à .....le :.....

Signature et cachet du concurrent

---

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(\*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.